



	<u>ANNEXE 1 CS 1.5 MAYOTTE FEAMPA 21/27</u>	Priorité 1
	Critères de sélection 1.5	FEAMPA
Service Instructeur : Unité de affaires économiques – SML- DEALM	(Promouvoir des conditions de concurrence équitables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des régions ultrapériphériques)	Programme National 2021-2027

ANNEXE 1 CS 1.5 MAYOTTE FEAMPA 21/27

LISTE DES JUSTIFICATIFS A PRODUIRE ET CALENDRIER DE DEPOT DES DEMANDES D'AIDE

1° JUSTIFICATIFS A PRODUIRE

AIDE PRODUIT DE LA PECHE

JUSTIFICATIF DE PECHE

- Fiches de pêches selon la liste mise à jour pour les espèces éligibles à compter du 1^{er} janvier 2024
- la fiche de pêche devra être remplie conformément aux indications à suivre. **Aucune rature sur la fiche de pêche, celle-ci devant être signée par le capitaine et déposée chaque mois à l'unité des affaires économiques.**

JUSTIFICATIF NAVIRE DE PECHE

- Catégorie du navire immatriculé à Mayotte
- permis de navigation **en cours de validité**
- Permis de mise en exploitation **en cours de validité**

JUSTIFICATIF ARMATEUR

- Nom et prénom de l'armateur
- Domicile de l'armateur
- Nationalité de l'armateur (**copie de la pièce d'identité en cours de validité**)

JUSTIFICATIF DES EQUIPAGES

Capitaine

Nom

Prénom

- Copie de la pièce d'identité en cours de validé à la demande de subvention et demande de paiement
- Diplôme
- Date d'obtention
- Lieu d'obtention

Marin pêcheur

Nom

Prénom

- Copie de la pièce d'identité en cours de validé à la demande de subvention et demande de paiement
- Diplôme
- Date d'obtention
- Lieu d'obtention

Pour tous les employés

- DPAE

Date d'embauche

- Contrat de travail

Date du contrat de travail et durée (CDD ou CDI) selon la réglementation en vigueur

Horaires :

- fiches de salaires conformes à la réglementation en vigueur



	<u>ANNEXE 1 CS 1.5 MAYOTTE FEAMPA 21/27</u>	Priorité 1
	Critères de sélection 1.5	FEAMPA
Service Instructeur : Unité de affaires économiques – SML- DEALM	(Promouvoir des conditions de concurrence équitables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des régions ultrapériphériques)	Programme National 2021-2027

JUSTIFICATIFS ADMINISTRATIFS

- Attestation URSSAF à jour des cotisations

Date d'émission

- Déclaration de revenus indiquant les revenus déclarés ainsi que les aides perçues au titre du PCS (N-1) (par exemple, déclaration faite en 2023 sur les revenus 2022, y compris feuillet de déclaration des subventions perçues)

- Avis d'imposition N-1 pour les demandes d'aide déposées en N0 (par exemple, avis d'imposition reçu en 2023 pour les revenus déclarés de l'année 2022)

- Déclaration d'impôt (par exemple, juin de l'année en cours lors du dépôt des demandes d'aide et lors du dépôt des demandes de paiement pour les demandes d'aide déposées en septembre)

- Feuillet 3666 (attestation de régularité fiscale)

- SIRET en cours de validité

Date de création :

- RIB à jour (date d'édition faisant foi)

Banque :

IBAN :

JUSTIFICATIFS COMPTABLES

Factures datées et libellées selon la **réglementation en vigueur** et acquittées (paiement liquide, chèque avec numéro de chèque et date d'émission, virement) mentionnant obligatoirement le siret du vendeur, le nom et poids du poisson vendu, le nom, prénom et adresse de l'acheteur.

Comptabilité analytique professionnelle (recettes et dépenses liées à l'activité et retracée sur les extraits bancaires)

Extraits bancaires

Bilan comptable pour les entreprises ayant un cabinet comptable

Cette liste des documents n'est pas exhaustive. Sous réserve de leurs conditions d'éligibilités, les demandes d'aide et demande de paiement pourront faire l'objet d'une demande de complétude.

AIDE A LA COMMERCIALISATION/TRANSFORMATION

- Traçabilité des achats et ventes

- Télédéclaration France Agrimer

Cette liste des documents n'est pas exhaustive. Sous réserve de leurs conditions d'éligibilités, les demandes d'aide et demande de paiement pourront faire l'objet d'une demande de complétude.

Justificatifs comptables, administratifs, sociaux et juridiques de l'entreprise.

AIDE A LA COLLECTE

TRAÇABILITE DE LA COLLECTE HALLES A MAREE A COMPTER DE LEUR MISE EN FONCTIONNEMENT

- à la date de mise en fonctionnement de chacune des halles à marée ou de halles de pêche dans les points de débarquement identifiés au PROEPP auxquels sont rattachés les navires : agrément sanitaire en cours



	<u>ANNEXE 1 CS 1.5 MAYOTTE FEAMPA 21/27</u>	Priorité 1
	Critères de sélection 1.5	FEAMPA
Service Instructeur : Unité de affaires économiques – SML- DEALM	(Promouvoir des conditions de concurrence équitables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des régions ultrapériphériques)	Programme National 2021-2027

de validité de la halle à marée ou halle de pêche disposant des équipements de pesée et traçabilité des produits de la pêche débarqués dans les points de débarquement.

IUSTIFICATIF DE PECHE

- Fiches de pêches selon la liste mise à jour pour les espèces éligibles à compter du 1^{er} janvier 2024
- la fiche de pêche devra être remplie conformément aux indications à suivre (dont nombre de marée, segment)

IUSTIFICATIF NAVIRE DE PECHE DES PRODUITS DE LA PECHE COLLECTES

- Catégorie du navire immatriculé à Mayotte
- permis de navigation en cours de validité
- Permis de mise en exploitation en cours de validité

IUSTIFICATIF ARMATEUR

- Nom et prénom de l'armateur
- Domicile de l'armateur
- Copie de la pièce d'identité en cours de validité

IUSTIFICATIFS ADMINISTRATIFS

- **Tous les justificatifs liés à la gouvernance de la halle à marée selon la législation en vigueur**
- Y compris fiscaux, sociaux, comptables, juridiques et sanitaires

IUSTIFICATIFS COMPTABLES

Comptabilité analytique (recettes et dépenses)
Extraits bancaires
Bilan comptable

Cette liste des documents n'est pas exhaustive. Sous réserve de leurs conditions d'éligibilités, les demandes d'aide et demande de paiement pourront faire l'objet d'une demande de complétude.

TRAÇABILITE COLLECTE ENTREPRISES COMMERCIALISATION / TRANSFORMATION JUSQU'À LA MISE EN FONCTIONNEMENT DES POINTS DE DEBARQUEMENT AUXQUELS SONT RATTACHES LES NAVIRES

IUSTIFICATIFS ADMINISTRATIFS

- Agrément sanitaire en cours de validité
- Attestation URSSAF à jour des cotisations
- Déclaration de revenus indiquant les revenus déclarés ainsi que les aides perçues au titre du PCS (N-1)
- Avis d'imposition N-1 pour les demandes d'aide déposées en N)
- Déclaration d'impôt (juin de l'année N pour les demandes d'aide déposées en septembre)
- Feuillet 3666 pour les entreprises
- SIRET en cours de validité
- RIB à jour
- Banque :
- IBAN :



	<u>ANNEXE 1 CS 1.5 MAYOTTE FEAMPA 21/27</u>	Priorité 1
	Critères de sélection 1.5	FEAMPA
Service Instructeur : Unité de affaires économiques – SML- DEALM	(Promouvoir des conditions de concurrence équitables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des régions ultrapériphériques)	Programme National 2021-2027

IUSTIFICATIFS COMPTABLES

Comptabilité analytique (recettes et dépenses)
Extraits bancaires
Bilan comptable

Cette liste des documents n'est pas exhaustive. Sous réserve de leurs conditions d'éligibilités, les demandes d'aide et demande de paiement pourront faire l'objet d'une demande de complétude.

Collecte : justificatifs liés au débarquement des produits de la pêche (régularité du navire, armateur, capitaine et marins-pêcheurs)

AIDE AU STOCKAGE

IUSTIFICATIFS ADMINISTRATIFS

- Agrément sanitaire en cours de validité
- justificatifs de traçabilité des produits (étiquetage des lots et provenances selon la réglementation en vigueur).
- Attestation URSSAF à jour des cotisations
- Déclaration de revenus indiquant les revenus déclarés ainsi que les aides perçues au titre du PCS (N-1)
- Avis d'imposition N-1 pour les demandes d'aide déposées en N)
- Déclaration d'impôt (juin de l'année N pour les demandes d'aide déposées en septembre)
- Feuillet 3666 selon la raison sociale de l'entreprise
- siret

IUSTIFICATIFS COMPTABLES

Comptabilité analytique (recettes et dépenses)
Extraits bancaires
Bilan comptable

Cette liste des documents n'est pas exhaustive. Sous réserve de leurs conditions d'éligibilités, les demandes d'aide et demande de paiement pourront faire l'objet d'une demande de complétude.

**Tout dépôt de demande d'aide sur E-synergie après les dates indiquées sur le calendrier de dépôt de demandes de subventions et de demande de paiement sera considéré comme irrecevable.
La date de réception des documents de complétude des justificatifs le cas échéant sera indiquée sur les courriers de demande de complétude.**

Pour aller plus loin :

https://www.europe-en-france.gouv.fr/sites/default/files/guide_beneficiaire_demande_de_subvention

[Guide bénéficiaire Demande de subvention \(europe-en-france.gouv.fr\)](https://www.europe-en-france.gouv.fr/sites/default/files/guide_beneficiaire_demande_de_subvention)



	<u>ANNEXE 1 CS 1.5 MAYOTTE FEAMPA 21/27</u>	Priorité 1
		FEAMPA
Service Instructeur : Unité de affaires économiques – SML- DEALM	Critères de sélection 1.5 (Promouvoir des conditions de concurrence équitables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des régions ultrapériphériques)	Programme National 2021-2027

Contact : feampa@developpement-durable.gouv.fr

DEAL MER
SERVICE MARITIME ET LITTORAL
UNITE DES AFFAIRES ECONOMIQUES
BOULEVARD DES CRABES
PAMANDZI

Pour toutes les nouvelles demandes d'aide :

elisabeth.chowanski@developpement-durable.gouv.fr